



Communiqué de presse du 11 mai 2025

Position de la Confédération paysanne 47 sur le procès des agriculteurs de la CR 47

Défendre le métier de paysan ne doit pas conduire au tribunal !

Si défendre son métier de paysan aboutit au tribunal c'est au départ révélateur d'une faillite démocratique d'une société incapable d'entendre les alertes des syndicats agricoles sur une profession en danger.

Pour la Confédération paysanne ce rendez vous judiciaire ne doit pas servir de prétexte à réduire l'expression syndicale ni être l'arbre qui cache la forêt des revendications agricoles.

L'on partage avec les agriculteurs prévenus la même colère devant une charge de travail au quotidien qui ne trouve pas sa juste rémunération.

Et si certaines actions de la CR 47 restent discutables sur la forme et le risque de conduire la défense du métier dans une impasse c'est d'abord le fond qui doit être appréhendé et mis en avant.

Pour notre profession le tribunal c'est tous les jours quand la grande distribution et les industriels de l'agro-alimentaire jugent que nos coûts de productions sont trop élevés pour refuser le produit de notre travail.

Le tribunal c'est tous les jours quand les décideurs politiques jugent lors des accords de libre échange l'agriculture variable d'ajustement au profit des industries automobiles et des services.

Le tribunal c'est tous les jours dès l'instant où l'on condamne la profession agricole aux distorsions de concurrence à perpétuité.

Le tribunal c'est tous les jours quand le dogme économique des prix bas juge que nos produits sont trop chers et nous condamne à dévoyer nos savoir faire paysans par une fuite en avant dans l'agrochimie et son cortège de pesticides qui empoisonnent notre santé et nos assiettes.

C'est cette réalité qui rassemble l'ensemble des paysans tous syndicats confondus qu'il importe d'appréhender. Pour la Confédération paysanne la profession qui s'est largement mobilisée en 2024 est toujours en attente d'urgentes réponses politiques en capacité d'assurer une digne et juste rémunération aux agriculteurs.

Contacts

Marion Débats 06.80.28.00.21

Victor Chazalmartin 06.31.66.15.55